



visite et pré visite médecine du travail

Par **zarzis**, le **06/06/2019** à **10:13**

bonjour,

quelle est la différence entre une visite de reprise ou une pré visite de reprise effectuée à la médecine du travail ? il me semble que la pré visite de reprise ne peut s'effectuer qu'après 3 mois d'arrêt maladie ?

est ce que ces 2 types de visite auprès de la médecine du travail peuvent s'effectuer à l'initiative du salarié ?

qui prononce la déclaration pour inaptitude et au bout de combien de temps d'arrêt ?

merci de vos retours.